

# Pratique des devoirs de l'école d'Evilard

## 1. Introduction

Dans les Dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER), le chapitre "2.6 Devoirs à domicile" décrit les principes, les tâches des enseignants et des indications de la durée maximale des devoirs à domicile. Les éléments de texte dans les encadrés sont tirés des dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER) ainsi que de la « Notice sur les devoirs » (août 2019) et constituent la base de notre pratique des devoirs.

## 2. Idées directrices et objectifs des devoirs à domicile

Les devoirs ont pour but d'intéresser les élèves aux leçons par l'observation personnelle, la recherche de documents ou d'autres travaux et de consolider les connaissances, les aptitudes et les capacités acquises en classe (préparation à une évaluation par exemple).

Source : Dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER), chapitre "2.6 Devoirs à domicile".

### Explications :

- **Les devoirs au sens de la préparation comprennent des tâches de réflexions ou la collecte d'informations (par ex. "expérimenter", "observer" et "explorer").**
- **Les devoirs dans le sens du suivi servent à sécuriser, intérioriser ou automatiser le contenu des leçons enseignées à l'école.**

Les élèves doivent disposer des connaissances théoriques et pratiques requises pour faire leurs devoirs sans l'aide de leurs parents ou d'autres adultes. Les devoirs ne servent pas à rattraper un retard ou à compléter un sujet d'enseignement à la maison. Les enseignantes et enseignants sont conscients que les élèves ne bénéficient pas tous du même soutien et du même encouragement à la maison et tiennent compte de cela.

Source : Notice sur les devoirs (Août 2019)

[https://www.akvb-unterricht.bkd.be.ch/content/dam/faechernet\\_bkd/dokumente-bilder/fr/comeo/per/notice-devoirs.pdf](https://www.akvb-unterricht.bkd.be.ch/content/dam/faechernet_bkd/dokumente-bilder/fr/comeo/per/notice-devoirs.pdf)

### Explications :

- **Les élèves apprennent à travers les devoirs à être responsables de leur apprentissage.**
- **Dès la 3H les enseignants donnent aux élèves des instructions sur la manière de faire leurs devoirs sans l'aide des parents ou d'une personne adulte.**
- **Les parents laissent leurs enfants faire leurs devoirs de manière aussi autonome que possible. Les devoirs leur permettent d'avoir un aperçu du programme scolaire.**

### 3. Tâches de l'école

L'équipe pédagogique coordonne les devoirs. Il développe une pratique commune en la matière, sur la base des indications et dispositions existantes.

Les enseignants adaptent les devoirs aux capacités individuelles d'apprentissage et de performance des élèves et communiquent aux apprenants le contexte des devoirs.

Source : Dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER), chapitre "2.6 Devoirs à domicile".

#### Explications :

- **Dès la 3H, l'équipe pédagogique informe les parents de manière transparente sur la pratique des devoirs.**
- **La plupart des évaluations sont annoncées et inscrites dans le carnet de devoirs. Les enseignants utiliseront trois couleurs pour différencier :**
  - les devoirs
  - les évaluations préparées en classe
  - les évaluations à travailler à la maison
- **Les devoirs sont toujours visibles de manière claire et transparente (par exemple à travers un plan de devoirs sur le tableau noir)**

### 4. Durée des devoirs

Les devoirs à domicile, qui incluent les préparations des évaluations, sont répartis judicieusement sur la semaine et la limite est fixée comme suit :

- Cycle 1 : 3H-4H = 30 minutes hebdomadaires

- Cycle 2 : 5H-8H = 30 à 45 minutes hebdomadaires.

Il est nécessaire que l'équipe pédagogique se concerte afin de ne pas dépasser ces durées maximales.

Ne sont pas admis :

– les devoirs à domicile pour le même jour ;

– les devoirs à domicile pour le lundi ou le lendemain d'un jour férié ;

– les travaux de vacances ;

– les devoirs à domicile pour l'éducation physique et l'éducation artistique (dessin, ACT et TM).

Les enseignantes et enseignants peuvent aussi renoncer entièrement aux devoirs.

Source : Dispositions générales complétant le Plan d'études romand (PER), chapitre "2.6 Devoirs à domicile".

#### Explications :

- **À l'école d'Evillard, des devoirs sont généralement donnés au plus tard le vendredi pour la semaine suivante. La durée hebdomadaire est respectée dans la mesure du possible.**

## 5. Attentes envers les parents

Explications :

- Les parents fournissent à leur enfant un lieu de travail convenable et calme et conviennent avec lui du temps nécessaire pour faire ses devoirs.
- Les parents s'intéressent aux devoirs de leur enfant et l'encouragent à le faire de la façon la plus autonome possible.
- Si l'enfant a de grandes difficultés à effectuer ses devoirs de façon autonome, les parents contacteront l'enseignant concerné.